



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 juin 2007

Conseillers en exercice : 45

Votants : 37

Convocation du Conseil Municipal :
le 18 juin 2007

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 6 juillet 2007

**Adoption d'un nouveau règlement intérieur des restaurants
scolaires**

Président :

M. Alain BAUDIN - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY - M. Gérard NEBAS - M. Gilles FRAPPIER - M. Luc
DELAGARDE - M. Guillaume JUIN - M. Paul SAMOYAU - M. Robert PLANTECOTE
- M. Jacques LAMARQUE - M. Gérard ZABATTA - M. Michel GENDREAU - Mme
Nicole GRAVAT - Mme Geneviève RIZZI -

Conseillers :

M. Rémy LANDAIS - Mme Andrée CHAREYRE - Mme Annie COUTUREAU - Mme
Valérie UZANU - Mme Isabelle RONDEAU - M. Bernard JOURDAIN - Mme
Madeleine CHAIGNEAU - Mme Danièle GANDILLON - M. Yannick TARDY - Mme
Catherine REYSSAT - M. Joël RENOUX - M. Alain GARCIA - M. Marc THEBAULT -
M. Jean-Louis EPPLIN - M. Stéphane TRONEL - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme
Elisabeth BEAUVAIS -

Secrétaire de séance :

Excusés ayant donné pouvoir :

- Rodolphe CHALLET donne pouvoir à Michel GENDREAU
- Amaury BREUILLE donne pouvoir à Nicole GRAVAT
- Jeanine BIMES donne pouvoir à Alain BAUDIN
- Nathalie BEGUIER donne pouvoir à Catherine REYSSAT
- Elsie COLAS donne pouvoir à Françoise BILLY
- Michel PAILLEY donne pouvoir à Bernard JOURDAIN
- Marie-Edith BERNARD donne pouvoir à Gérard NEBAS

Excusés :

Conseillers :

M. Franck GIRAUD - M. Dominique GUIBERT - Mlle Karen NALEM - Mme Catherine
DEGUERCY - Mme Françoise HALAT - Mme Claudie LAROCHE - Mme Michelle LE
FRIANT - Mme Christabelle CHOLLET -

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2007

Monsieur Robert PLANTECOTE Adjoint au Maire expose :
Mesdames et Messieurs,
Après examen par la Commission Générale,
Sur proposition du Maire

La ville de Niort organise un service de restauration sur l'ensemble des groupes scolaires. Ce service est ouvert à tous les enfants des classes maternelles et élémentaires, sous réserve de s'inscrire et d'accepter le règlement intérieur.

Avec les accueils du matin, de l'interclasse et la garderie du soir, la restauration est l'un des services proposés aux familles au titre des activités périscolaires. Ces services n'ont aucun caractère obligatoire pour une municipalité, mais ont une vocation sociale et éducative en particulier le temps du repas qui doit être pour l'enfant : un temps pour se nourrir, un temps pour se détendre, un moment de convivialité.

Pendant l'interclasse et le déjeuner, les enfants sont confiés à une équipe de surveillants voire des animateurs, qui sont des agents qualifiés relevant de la Direction Enseignement de la Ville de Niort.

Pour faire face à des problèmes de discipline, la ville s'est dotée, par délibération en date du 29 mars 1996, d'un règlement intérieur, précisant de façon succincte :

- les modalités d'inscription
- la demande de tarif réduit
- la discipline
- les sanctions.

Ce règlement n'a jamais été modifié, mais plusieurs délibérations sont intervenues depuis concernant :

- d'une part : les conditions d'application et de révision des quotients familiaux,
- d'autre part : les modalités d'inscription et de facturation des repas.

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal d'adopter un nouveau règlement qui reprenne, voire précise, l'ensemble des dispositions adoptées ces dernières années et qui puisse devenir un document de référence pour les familles.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- adopter ce nouveau règlement qui annule et remplace le précédent.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	9

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN

Signé

Robert PLANTECOTE